



## Nos engagements pour **faire de la santé publique une priorité fédérale**

- Faire évoluer le budget de la compétence de prévention à hauteur de 3% contre 1.7% actuellement au regard du total des dépenses "santé".
- Exiger une concertation avec les acteurs de la santé en vue de simplifier la structure institutionnelle des soins de santé via une refédéralisation de cette matière.
- Simplifier, clarifier et unifier la politique de gestion de crise.
- Mettre en place un cadastre de la profession.
- Établir un système de réserve d'infirmiers afin de pouvoir effectuer des réquisitions sur cette base durant une crise.
- Œuvrer à une revalorisation salariale.
- Prendre en compte la pénibilité du métier pour l'accès à la pension.
- Rémunérer les stages de dernière année d'études.
- Réviser les normes d'encadrement.
- Revoir la classification des fonctions.
- Mettre en place des groupes de travail dans lesquels le secteur serait représenté afin d'établir des recommandations relatives à l'amélioration des conditions de travail.
- Reconnaître un véritable statut de travailleurs salariés aux médecins spécialistes en formation.
- Instaurer un outil d'enregistrement indépendant de leur heures de travail.
- Assurer la pleine inclusion des médecins spécialistes en formation dans la Commission paritaire nationale.
- Poursuivre, de manière générale, l'amélioration de leurs conditions de travail en les concertant à cet égard.
- Reconnaître la profession de sexologue clinicien.
- La suppression à terme du numerus clausus.
- Un cadastre des médecins régulièrement mis à jour.
- Intensifier au niveau régional wallon des aides à l'installation de médecins généralistes dans les zones rurales.
- Améliorer l'accessibilité financière des soins de santé pour tous et, en particulier, pour les personnes précarisées souffrant de maladies chroniques, en leur permettant de ne plus payer de ticket modérateur au-delà de 300 euros par an de dépenses médicales et assimilées par an.



- Oeuvrer pour une consultation globale de santé gratuite chez le médecin à 25, 45 et 65 ans.
- Plafonner les suppléments d'honoraires sur la base de la cartographie réalisée par l'AIM, en trouvant des accords par type d'intervention, et sans dépasser un plafond général, par exemple de 75%.pour à plus long terme, supprimer ces suppléments selon une programmation à convenir également en concertation.
- Couvrir l'ensemble du territoire en PMG.
- Améliorer l'accessibilité des PMG notamment via les transports en commun.
- Organiser un régime légal pour les maisons médicales.
- Instaurer un statut effectif à l'aidant proche
- Reconnaître le burn-out en tant que maladie professionnelle.
- Rétablir à 60 le nombre de séances de kinésithérapie remboursées pour les patients souffrant de fibromyalgie.
- Étendre l'usage du cannabis médical à toute une série de maladies chroniques pour renforcer le traitement de la douleur.